

N/REF : 6/08/2024 14H29 C:000053 I:02449
V/REF : AC/B98562
V/Email reçu le Mardi 06/08/2024 a 14H29

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CMN
IMMEUBLE : CL MONET - CMN
6, RUE DE CHANTELOUP
.
35150 CORPS NUDES

Rennes, le 09 Aout 2024

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 6 CHANTELOUP - MME PIERRE 07 83 91 01 94
LOGEMENT N° 100779, PORTE N°613, 1° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : ABSENCE D'EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme R LATIMIER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 06/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
ESSAI EN MARCHÉ FORCÉE
CONSTAT: BON FONCTIONNEMENT DU BALLON
CONTRÔLE AU NIVEAU DU COMPTEUR LINKY
ABSENCE D'HEURE CREUSE AU CONTRAT
APPEL A EDF EN PRÉSENCE DE LA LOCATAIRE POUR MODIFICATION CONTRAT ET
AUGMENTATION PUISSANCE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 07/08/24 a 09H47 Mme R LATIMIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU	1	53,98
				80,97
		TOTAL H.T.		80,97
		T.V.A. a 10,00%		8,09
		TOTAL T.T.C.		En EURO 89,06

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.